

# INSTITUTION SAINTE JEANNE D'ARC

BRIGNOLES

## TARIFS ANNEE 2011 - 2012

(à conserver)

Décision du conseil d'administration du 17 décembre 2008

### A / CONTRIBUTION MENSUELLE DES FAMILLES (X 10 MOIS)

(Tout trimestre commencé est dû.)

	Tarif de Base	Tarif de Participation	Tarif de Soutien
Ecole	53,00 €	60,00 €	70,00 €
Collège	55,00 €	62,00 €	70,00 €

	Tarif de Base	Tarif de Participation	Tarif de Soutien
Lycée d'enseignant. général	63,00 €	70,00 €	77,00 €
Lycée professionnel	48,00 €	55,00 €	60,00 €

Il est à noter que le tarif de base est le strict nécessaire à l'équilibre financier de l'Institution. En choisissant le tarif "participation" ou "soutien", vous permettez d'améliorer les conditions matérielles de travail de vos enfants.

**Réduction annuelle familles nombreuses.** ( sur scolarité uniquement)

Pour le 2° enfant -40 €

3° enfant -80 €

4° enfant -120 €

5° enfant gratuit

### B / DEMI-PENSION MENSUELLE (X 10 mois)

	1 repas par semaine
Maternelle	14,50 € par mois
Primaire	15,00 € par mois
Collège et 2ndes	15,75 € par mois
Lycée	14,50 € par mois

	2 repas par semaine
	29,00 € par mois
	30,00 € par mois
	31,50 € par mois
	29,00 € par mois

	3 repas par semaine
	43,50 € par mois
	45,00 € par mois
	47,25 € par mois
	43,50 € par mois

	4 repas par semaine
	58,00 € par mois
	60,00 € par mois
	63,00 € par mois
	58,00 € par mois

La demi-pension, 4 repas par semaine, représente, par rapport aux tickets repas, un coût moyen de 4,39 Euros soit une économie d'environ 38 repas par an.

Les repas ne seront déductibles qu'avec certificat médical et à partir de 5 repas consécutifs non pris.

Les absences pour "classe découverte", seront déductibles à partir de 5 repas consécutifs non pris.

Les modifications de régime (demi-pension ou externe), ne pourront intervenir qu'en début de mois et après avoir prévenu par courrier l'attaché de gestion 7 jours avant la fin du mois précédent.

**Ticket Repas** Maternelles 5,00 €

Primaire 5,50 €

Collège & lycée 6,00 €

**C / ETUDE SURVEILLEE** 2 € par heure - 200 € par an .

**D / COTISATIONS DIVERSES** Facturées avec le premier trimestre (Tarifs 2011/2012 non connus à ce jour).

1/ Par famille : APEL-UNAPEL-URAPEL-UDAPEL : 19,15 € reversée à l'association des parents d'élèves.

2/ Par élève : Diocésaine : 35 €. Reversée à la Direction Diocésaine.

Assurance Individuelle Accident : 7,50 €. Reversée à la Mutuelle Saint Christophe.

Si vous ne choisissez pas la M.S.C, vous devez fournir impérativement une attestation d'Individuelle Accident.

**E / FRAIS DE DOSSIER** 40 € Une fois pour toutes au moment de l'inscription ( non remboursables )

### F / MODALITES DE REGLEMENT

Trimestriellement : par chèque ou virement, à l'ordre de l'OGEC Ste JEANNE d'ARC

Mensuellement : par prélèvement automatique, uniquement. (sur 10 mois du 10/10/11 au 10/07/12)

**Nota Bene :**

Le premier trimestre est facturé sur 4 mois ; le deuxième et troisième trimestre sur 3 mois.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à prendre contact par lettre ou téléphone avec Monsieur Cucuel, attaché de gestion, au 04 94 37 23 90.

Merci pour votre aide au bon fonctionnement de l'Institution

Le Chef d'établissement coordinateur - Jean Philippe COZON

Le Chef d'établissement du 1° degré - Marie Laure BOUET